



AIG Europe Limited, société au capital de 197 110 478 livres sterling, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 01486260. Siège social : The AIG Building, 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, United Kingdom. Succursale pour la France Tour CB21 16 place de l'Iris 92400 Courbevoie. RCS Nanterre 752 862 540

LE PRÉSENT CERTIFICAT EST VALABLE POUR LE VÉHICULE ASSURÉ INDIQUÉ SUR LA CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
THE PRESENT CERTIFICATE IS VALID FOR THE INSURED VEHICLE MENTIONED ON THE INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD

Il ne saurait engager l'assureur et l'assistance au-delà des termes et limites des contrats auxquels il se réfère, et dont un exemplaire est à votre disposition au siège de AUTOMOBILES PEUGEOT SODEXA. It will not bind the insurer and the assistance company over the terms and limits of the basic contracts of which a copy is available at the head office of AUTOMOBILES PEUGEOT SODEXA.

VÉHICULE ASSURÉ : le véhicule indiqué sur la carte internationale d'assurance.
INSURED VEHICLE : the vehicle indicated on the international insurance card.

USAGE DU VÉHICULE : besoins de l'utilisateur, A L'EXCLUSION DE TOUT TRANSPORT ONÉREUX DE PERSONNES OU DE MARCHANDISES, MÊME A TITRE OCCASIONNEL.
USE OF THE VEHICLE : needs of the user, EXCEPT CARRIAGE OF PASSENGERS OR GOODS SUBJECT TO PAYMENT, EVEN OCCASIONALLY.

ASSURANCE - GARANTIES - COUVERTURES ACCORDÉES :	MONTANTS/LIMITES :	INSURANCE COVERAGE - COVERS GRANTED	AMOUNTS/LIMITS :
- RESPONSABILITÉ CIVILE		- THIRD PARTY LIABILITY	
▪ Dommages corporels	Sans limitation de somme	▪ Bodily injury	Unlimited
▪ Autres dommages	100 000 000 EUR	▪ Others damage	100 000 000 EUR
- DÉFENSE RECOURS / PROTECTION JURIDIQUE	15 000 EUR	- LEGAL DEFENSE	15 000 EUR
- INCENDIE ET VOL :		- FIRE AND THEFT	
▪ du véhicule assuré (sans franchise)	Valeur à dire d'expert	▪ Of the insured vehicle (without deductible)	Value given by expert
- BRIS DE GLACES (sans franchise)	Valeur de remplacement	- GLASS BREAKAGE (without deductible)	Replacement cost
- GARANTIE DU CONDUCTEUR AUTORISÉ :		- AUTHORIZED DRIVER'S COVER: on the basis of common law and after deduction of the third party settlements	Maximum 450 000 EUR
sur la base du droit commun et sous déduction des tiers payeurs	Maximum 450 000 EUR	- ACCIDENTAL DAMAGE TO THE INSURED VEHICLE: (without deductible)	Value given by expert
- DOMMAGES TOUTS ACCIDENTS AU VÉHICULE ASSURÉ : (sans franchise)	Valeur à dire d'expert		

LE PRÉSENT CERTIFICAT EST ÉTABLI POUR LA DURÉE STIPULÉE SUR LA CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE, ET EXPIRERA DE PLEIN DROIT A LA FIN DE CETTE PÉRIODE.



FAIT A PARIS, le
DRAWN UP AT PARIS, on
Signature de l'Assureur
le Directeur Général
the Chief Executive Officer

LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DISPOSITIONS SPÉCIALES FIGURANT SUR LE PRÉSENT DOCUMENT.
THE OWNER OF THE VEHICLE DECLARED THAT HE HAS READ THE SPECIAL TERMS MENTIONED ON THIS DOCUMENT.
Signature du propriétaire (Faire précéder de la mention « LU ET APPRUVÉ »)
Signature of owner (Please indicate previously « READ AND AGREED »)

TRÈS IMPORTANT

L'Assuré certifie qu'il est titulaire d'un permis de conduire en état de validité, reconnu valable dans tous les pays dans lesquels le véhicule peut être conduit et qu'il est informé que pour conduire en FRANCE l'âge minimum légal est de 18 ans et que dans d'autres pays cette limite est parfois plus stricte. SI CES CONDITIONS NE SONT PAS REMPLIES CELA ENTRAÎNERAIT OBLIGATOIREMENT LA NON-GARANTIE DE L'ASSUREUR.

VERY IMPORTANT

The insured certifies that he is holder of a valid driving licence in any other European countries where the vehicle is driven, that he has full and entire knowledge that to drive in France the legal minimum age is 18 years old, and that the age limit is even stricter in some other European countries. IF THESE CONDITIONS ARE NOT FULFILLED, THIS WILL INVAIDATE THE INSURANCE COVERAGE.

**CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
INTERNATIONAL MOTOR MOTOR INSURANCE CARD**

ORIGINAL

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE						2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS					
3. VALABLE						4. Code Pays / Code Assureur / Numéro					
DU			AU			référence à rappeler dans le constat d'accident					
Jour JJ	Mois MM	Année AA	Jour JJ	Mois MM	Année AA	F178 N° 3 000 015					
(Ces deux dates comprises)						6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule.			
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur.											

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule). AUTOMOBILES PEUGEOT SODEXA Immeuble NOVA - 71, Boulevard National - 92250 -LA GARENNE COLOMBES UTILISATEUR :	
10. Cette carte a été délivrée par la société : DIOT SA 40, rue Laffitte 75009 PARIS sous couvert de AIG EUROPE LIMITED Tour CB21 16, place de l'Iris 92040 Paris La Défense Cedex	11. Signature de l'Assureur Le P.D.G.

8. VALIDITÉ TERRITORIALE
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org)
Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.
Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN
GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M
N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AT	AND
AZ⁽²⁾	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RU	SRB⁽³⁾
TN	TR	UA								

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.
(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

Ref. N° **18 010221**

*CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE :
A AUTOMOBILE C CAMION OU TRACTEUR E AUTOBUS OU AUTOCAR G AUTRES
B MOTOCYCLE D CYCLE À MOTEUR AUXILIAIRE F REMORQUE